

AIDE A LA DÉCISION : TAUX ET PLAFONDS MAXIMUM

Guichet unique ADEME / Région RA

Guichet unique ADEME / Région RA pour les **aides mises en sur-brillance**.

Dans ce cas, un seul dossier à envoyer à l'ADEME – 10 rue des Emeraudes 69006 Lyon – qui se chargera de la répartition entre les 2 entités.

A noter que dans le cadre du guichet unique, pour les maîtres d'ouvrage non éligibles aux aides de la Région, l'aide de l'ADEME est plafonnée à 30%.

Diagademe

Les cahiers des charges sont téléchargeables sur la plate-forme www.diagademe.fr. Pour les documents non disponibles, en faire la demande auprès de l'ADEME.

Montants et taux maximum des aides

ATTENTION, le montant des aides indiqué est un **montant maximum**. En effet, dans le cas d'un financement de plusieurs partenaires publics, le cumul des aides publiques doit respecter les plafonds d'aide réglementaires

Définition d'une PME et d'une grande entreprise

Catégorie	Définition 1		Définition 2
	Effectifs	Chiffres d'affaires	Total du Bilan
Microentreprise (TPE)	< 10	≤ 2 M€	≤ 2 M€
Petite entreprise (PE)	< 50	≤ 10 M€	≤ 10 M€
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 M€	≤ 43 M€

La définition des PME actuellement en vigueur dans la législation communautaire est celle qui figure dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne.

Attention, ces valeurs s'appliquent aux entreprises indépendantes d'autres structures.

Dans le cas d'entreprises liées (appartenant au même groupe ou appartenant à plus de 25% à une autre structure, etc...), il est souvent nécessaire de prendre en compte les structures en amont ou en aval de celle-ci.

NB : En cas de doute, notamment sur les liens entre entreprises ou le calcul précis des effectifs & CA, se référer au document très complet :

« **La nouvelle définition des PME - Guide de l'utilisateur et modèle de déclaration** » téléchargeable à partir du lien :

http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

BÂTIMENTS - URE

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
COE – Conseil d'Orientation Energétique <i>(Pour bâtiments existants)</i>	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME - Peut inclure diagnostic flotte véhicules et diagnostic éclairage public	Collectivité, établissement public, associations.	60% 20 000 € d'aide max / projet <i>(ADEME + Région)</i>
Pré-Diagnostic énergétique <i>(Pour industrie process ou bâtiments industriels)</i>	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME	Entreprise et association	PE 70% ME 60% GE 30% Etude plafonnée à 5 000 €
Diagnostic énergétique <i>(Pour process)</i>	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME - accompagnement par le BE de la mise en œuvre du plan d'actions	Entreprise	PE 70% ME 60% GE 30% 20 000 € d'aide max / projet
Etude de faisabilité URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie) process et utilité	non	Au cas par cas	Industrie et artisanat	PE 70% ME 60% GE 30% 20 000 € d'aide max / projet
Audit énergétique <i>(Pour bâtiments existants)</i>	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME - justification d'une stratégie d'intervention sur le parc (COE préalable par exemple)	Tout type de maître d'ouvrage (sauf copropriété)	60% 20 000 € d'aide max / projet <i>(ADEME + Région)</i> 10 diagnostics max
Audit énergétique <i>(Pour bâtiments existants)</i>	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME - copro non soumise à l'obligation réglementaire - avis de l'EIE	Copropriété NB : Les copropriétés de plus de 50 lots, en chauffage collectif et dont la date de permis de construire est antérieure au 1 ^{er} juin 2001 ne peuvent bénéficier de cette aide. <i>(les 3 conditions doivent être remplies pour être exclu)</i>	60% 20 000 € d'aide max / projet <i>(ADEME + Région)</i>

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Mission de conseil en conception environnementale et énergétique (Pour bâtiments en rénovation)	oui (disponible sur rhone-alpes.ademe.fr)	- Objectif de performances correspondant au minimum au label BBC rénovation - études approfondies sur les thèmes énergies confort / santé, de la phase conception jusqu'à la réception et l'exploitation. - Respect du cahier des charges de l'ADEME	Copropriété, logement social de moins de 30 logements, tertiaire de moins de 3 000 m ² SHON	60% 20 000 € d'aide max / projet <i>(ADEME + Région)</i>
AMO HQE (Pour bâtiments neufs)	oui (disponible sur rhone-alpes.ademe.fr)	Bâtiments à énergie positive et niveau exemplaire sur les outils Au cas par cas	tout porteur de projet	60% 20 000 € d'aide max / projet <i>(ADEME + Région)</i>

IMPORTANT : pour les bâtiments neufs il n'y a pas d'aide sur :

- les études de faisabilité « énergies renouvelables » (solaire thermique, PV, bois énergie...) sauf si Opération exemplaire utilisant une EnR non-habituelle.
- les études en phase « projet », excepté pour les associations, entreprises et les opérations de logements sociaux de moins de 12 logements ou tertiaire <1000m² shon

ENR

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Etude d'approvisionnement bois	oui En faire la demande	Respect du plan type de la note d'approvisionnement. <i>(en faire la demande)</i>	entreprise pour une création ou une extension	30% 15 000 € d'aide max / projet
PAT – Plan d'Approvisionnement Territorial	non Cf les communes forestières	intégrer dans l'étude le contenu carbone du bois livré	Pays, PNR, intercommunalités	30% 15 000 € d'aide max / projet
Etude à la ventilation accélérée	non	au cas par cas	tout porteur de projet	30% 15 000 € d'aide max / projet

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Etude de faisabilité Energie renouvelables (chaufferie bois, installation solaire) (Pour bâtiments existants)	oui En faire la demande Pour le bois disponible sur diagademe.fr	- Respect du cahier des charges de l'ADEME NB : pas d'aide sur ENR électriques seules	tout porteur de projet	60% 20 000 € d'aide max / projet (ADEME + Région)
Géothermie	oui En faire la demande	Au cas par cas	tout porteur de projet	50% max plafond des dépenses 300 000€
ENR électriques non raccordées au réseau (microcentrale hydraulique en site isolé...)	non	Au cas par cas	tout porteur de projet NB : Les projets raccordés au réseau ne sont pas aidés.	60% plafond des dépenses 100 000€ (ADEME + Région) Pas d'alternance pour les études PV
ZDE (Zone de développement éolien)	non	Aide suspendue jusqu'à la validation du schéma régional éolien (SRE) qui devrait être validé en juillet 2012 maximum.	tout porteur de projet	non défini
Schéma directeur réseau de chaleur	non	Au cas par cas	tout porteur de projet	50% max 50 000€ d'aide max

URBANISME

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
AEU (appel à projet)	non	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance par la MOA - Compétence du prestataire - L'extension du territoire concerné par l'AEU ? - Les thèmes abordés par l'AEU 	Collectivités, aménageurs privés	30% pour les AEU isolées 50% pour les AEU groupées - 20 000€ max / projet pour 1 AEU ZAC ou ZA 50 000€ max / projet pour un doc de planification

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Site et sols pollués	non	- sauf études réglementaires et projet de cession - projet de reconversion des terrains intégrant une dimension de développement durable	tout porteur de projet (propriétaire du terrain ou ayant l'accord du propriétaire)	PE 70% ME 60% GE 50%

DECHETS

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Prévention et gestion des déchets	oui (disponible sur diagademe.fr)	- Respect du cahier des charges de l'ADEME - accompagnement par le BE de la mise en œuvre du plan d'actions	Entreprises	50 % plafond des dépenses 50 000€ <i>(l'assiette comprend le bilan + l'accompagnement)</i>
Optimisation gestion des déchets et de nouvelles filières	non	au cas par cas	Tout porteur de projet (Associations, Entreprises, collectivités, etc. ...)	50% plafond des dépenses 100 000€
<ul style="list-style-type: none"> • redevance incitative • Compostage (*) • recyclerie 	oui pour RI et recyclerie En faire la demande	- Respect du cahier des charges de l'ADEME (pour la RI et la recyclerie) (*) compostage aidé dans le cadre d'une approche territoriale	Toute collectivité locale assurant le financement du service auprès des usagers + associations	50% plafond des dépenses 100 000€
MODECOM	oui En faire la demande	Respect de la norme AFNOR	Toute collectivité	50% plafond des dépenses 100 000€
Méthanisation	oui (disponible sur le site rhone-alpes.ademe.fr)	- respect du cahier des charges de l'Ademe	Tout porteur de projet	60% plafond des dépenses 100 000€ <i>(ADEME + Région)</i>

TRANSPORTS

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Diagnostic de flotte de véhicules	non	- seulement lorsqu'il est intégré à un COE	Gestionnaire de parcs de véhicules privés ou public	70% max plafond des dépenses 50 000 €
Charte CO₂ voyageurs	non	au cas pas cas	Entreprises de transport de voyageurs	50 % plafond des dépenses 5 000 €
Charte CO₂ marchandises	oui (disponible sur diagademe.fr)	- au cas par cas - respect du CDC Ademe	Entreprises de transport de marchandises	50 % max plafond des dépenses 5 000 €
PDA	oui En faire la demande	- au cas par cas - respect du CDC Ademe - évaluation sous mobival	Prioritairement aux coll. Engagées dans des dispositifs globaux (agenda21 + PCET, CITERGIE)	70% max plafond des dépenses 100 000€
PDiA	oui En faire la demande	- au cas par cas - respect du CDC Ademe	Au cas par cas selon le niveau d'ambition du report modal et de l'évaluation environnementale	70% max plafond des dépenses 100 000€ <i>(Région 40%)</i>
PdiE	oui En faire la demande	- Respect du cahier des charges de l'ADEME	Au cas par cas réservé aux asso d'entreprises ou clubs d'entreprises ac statut juridique. Au cas par cas, les PDE des entreprises certifiées ISO 14001 ou EMAS	40% max plafond des dépenses 100 000€ <i>(Région 40%)</i>
PDU volontaires ou Schéma Directeur Modes doux, covoiturage, etc.	non Cf CERTU	- au cas par cas - par exemple Vélo libre service, transports à la demande, convention de petite remise, autopartage, transport de marchandises en ville...	Toute collectivité	70% max plafond des dépenses 100 000€ <i>(Région 40%)</i>

APPROCHES TRANSVERSALES (TERRITORIAL, MANAGEMENT, ECOCONCEPTION ETC ...)

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Management environnemental	oui (disponible sur diagademe.fr)	Respect du cahier des charges de l'ADEME	Hôpitaux à titre expérimental	50 %
Eco-conception	oui (disponible sur diagademe.fr)	Respect du cahier des charges de l'ADEME Concerne les biens et les services	Entreprises	PE 40% ME 30% GE 50% (non aidé par la région)
Cit'ergie 2012 (Appel à projet)	oui	Pour 2012 Respect du cahier des charges de l'ADEME - recours à un conseiller cit'ergie formé par l'ADEME - L'ADEME demandera aux collectivités de s'acquitter droit d'accès annuel à la méthode du label Cit'ergie comme mentionné dans règlement du label.	Intercommunalités (hors CG)	- 50% du conseiller et de la 1 ^{ère} labellisation, plafond des dépenses 75 000 € par collectivité (état des lieux + 3 visites + premier audit) - Montant calculé sur la base de 0,005 euros par habitant
ClimAgri	oui (disponible sur ademe.fr)	- respect du cahier des charges ADEME - faire appel à un BE référencés ADEME (liste	Collectivités	60% 15 000€ d'aide max

TYPE	Cahier des charges ADEME type	Critères techniques (ADEME)	Maîtres d'ouvrages éligibles	Aide MAXIMUM
Bilan GES	oui (disponible sur diagademe.fr)	respect du cahier des charges ADEME <u>pour les intercommunalités</u> (y compris obligées PCET 2012) : - prise en compte du volet territoire dans le cadre d'un PCET - études des émissions indirectes <u>pour les entreprises</u> (uniquement les non obligées PCET 2012) : - opération collective, sur secteur nouveau ou territoire PCET - SCOPE 1, 2 et 3 - accompagnement par le BE de la mise en œuvre du plan d'actions	Intercommunalités Entreprises (si opération collective)	70% (collectivités) 50% (entreprises) plafond des dépenses max 50 000€ <i>(pour les entreprises l'assiette comprend le bilan + l'accompagnement)</i>